

## Commune de Noirefontaine

### Enquête publique : révision de la carte communale

En application des dispositions de l'arrêté de Mme le Maire de Noirefontaine en date du 15 septembre 2021, le projet de révision de la carte communale sera soumis à l'enquête publique **du mercredi 06 octobre au vendredi 05 novembre** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit les :

- Lundi : 13h30 à 18h00
- Mercredi et Vendredi : 08h00 à 12h00.

M. Jean-Pierre LEHEC a été désigné par le tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire-enquêteur.

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie, les :

- **Mercredi 06 octobre de 09h30 à 12h00,**
- **Samedi 23 octobre de 09h30 à 12h00,**
- **Mardi 02 novembre de 15h30 à 18h00.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2662> et sur le site internet de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard : <https://www.adu-montbeliard.fr/noirefontaine.html>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être :

- formulées en mairie sur le registre d'enquête
- ou depuis le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2662>
- adressées par courrier postal en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur,
- adressées par courrier électronique : [enquete-publique-2662@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2662@registre-dematerialise.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en Mairie ou sur le registre dématérialisé à l'issue de l'enquête.